



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE FACP-04-DM26-25

Nomenclature: 7.3.2

OBJET : Souscription d'un emprunt pour le financement des investissements 2025.

VU la délibération n°18/2020 du 27 mai 2020, portant élection du nouveau Maire,
VU la délibération n°06/2024 du 14 Mars 2024, portant sur la mise à jour de la délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,
VU la délibération n°18/2025 du 24 mars 2025, portant adoption du Budget Primitif 2025,

CONSIDERANT

Que pour les besoins de financement des investissements prévus au Budget 2025, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 900 000 €,

Que cette recette est prévue à la ligne budgétaire : chapitre 16, article 1641,

Qu'après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse d'Epargne, celle-ci est la plus avantageuse.

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 900 000€

Durée du contrat de prêt : 15 ans (180 mois)

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,55%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : linéaire

Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Déblocage des fonds : sous 3 mois

Commission d'engagement : 0,15% du montant financé (1 350€)

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil Municipal.



Date d'affichage: 21/11/2025
Date de retrait: 21/01/2026

A Claix, le 20 Novembre 2025

Le Maire,
Christophe REVI

